



Saint-Prex, le 4 mai 2023/AG

**MUNICIPALITÉ**  
DE  
**SAINT-PREX**

**DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Saint-Prex porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 3 mai 2023, le Conseil communal de Saint-Prex a pris les décisions suivantes:

- d'assermenter M<sup>me</sup> Barbara Pous, en qualité de conseillère communale;
- de nommer M<sup>me</sup> Céline Farine Roggo déléguée suppléante pour PRM;
- de renoncer à acquérir un système de vote électronique pour le Conseil communal.

Ces décisions ne peuvent pas faire l'objet d'un référendum.

Le texte complet de ces décisions peut être consulté au secrétariat municipal.

Secrétariat municipal